

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 18 MAI 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu le 18 Mai 2021 pour la réunion qui aura lieu le 25 Mai 2021 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Rapport des délégations du Maire**
- 2. Tarifs de location de la salle polyvalente**
- 3. Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement en direction de l'éclairage public**
- 4. Mise en place d'une convention en direction de mesures compensatoires environnementales**
- 5. Organisation des élections**
- 6. Questions diverses**

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 25 Mai à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 18 Mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERROUD Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **13** ; votants : **13**.

Présents : MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, PERSONNE Lydia, GUILLAUD Cédric, GILBERT Béatrice, VEYRON Philippe, ROBERTSON Palma, GODEFROY Paola, DOUARD Laurent, TREMOUILHAC Cathy,

Absents excusés : LEROUL René, CHEVALLIER Cécile.

Madame PERSONNE Lydia a été élu secrétaire.

En début de séance, Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 Avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELAGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Rénovation des appartements en cours.
- Changements de l'ensemble des logiciels de la Mairie.
- Achat d'un adoucisseur pour la cuisine de la cantine.
- Convention avec Bièvre Isère Communauté (Aqualib') pour les séances de piscine des élèves de l'école de Sardieu.
- Transports des élèves de Sardieu à la piscine de la Côte St André.
- Achat de calculatrices scientifique collège pour les CM2 qui partent en 6^{ème}.
- Intervention auprès d'une société qui sollicitait des propriétaires de la commune pour implanter des pilônes réseau téléphone mobile dans leur terrain.

Le Conseil Municipal en prend note.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la révision des tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} Juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ce qui suit, à compter du 1^{er} Juillet 2021

TARIFS LOCATION JOURNALIERE		
Type	ETE	HIVER
Particulier	150 €	180 €
Jeune de 18 à 22 ans (une fois en 4 ans)	100 €	100 €
Association de Sardieu (hors réveillon de Noël et Jour de l'An)	GRATUIT	GRATUIT
Entreprise ou association extérieure (rassemblement, réunion etc.)	SUR DEVIS	
Activité commerciale	250 €	250 €

- **Pendant toute la période d'imposition du protocole sanitaire à chaque location sera rajouté 45 € de frais de désinfection.**

Caution risques locatifs	350 €
Caution nettoyage	60 €

MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de pouvoir répondre concrètement aux obligations des collectivités d'abaisser leurs impacts environnementaux (performance des bâtiments, consommation d'énergie etc.), Monsieur le Maire propose un plan d'investissement en direction de l'éclairage public, par le passage progressif des appareillages utilisant des ampoules énergivores par des luminaires permettant l'utilisation d'ampoules LED. Les consommations seront ainsi réduites de plus de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la mise en place d'un plan d'investissement en direction de l'éclairage public.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION EN DIRECTION DE MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux sollicitations de la Société EIFFAGE et de la Société SCB représentée par la SAFER, pour la mise à disposition gratuite de terrains communaux leur permettant la mise en place des mesures conservatoires environnementales en direction du Buzard Cendré, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal :

- Au vu du défrichement que cela entraînerait,
- Au vu des contraintes et du risque d'augmentation de la nidification du Buzard Cendré dans les parcelles céréalières voisines.

Et après délibération, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis défavorable aux demandes de la Société EIFFAGE et de la Société SCB représentée par la SAFER,
- De donner un avis défavorable à la mise en place d'une convention en direction de mesures compensatoires environnementales en direction du Buzard Cendré dans ce cadre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des élections Départementales et Régionales (double scrutin) soit 1^{er} tour le Dimanche 20 Juin 2021 et 2^{ème} tour le Dimanche 27 Juin 2021 de 8h00 à 18h00, de ce fait il invite les élus du Conseil Municipal à s'inscrire pour les tours de garde du bureau de vote pour ces dates.

Le Conseil Municipal en prend note.

Fin de la séance à 23h20